



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 26-2596-0
Date de révision: 07/09/2023

Numéro de version: 3.00
Annule et remplace la version du : 28/01/2021

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ ScotchCode™ Marker Pen SMP-B Black, and Kits Containing SMP Marker Pen

Numéros d'identification de produit

80-6105-9388-3 80-6105-9391-7 80-6114-2809-7

7000031501 7000031502 7000031767

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Electrique

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Solide inflammable; Catégorie 2 - Sol. infl. 2; H228
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361d

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH05 (Corrosion)|SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Propan-1-ol	71-23-8	200-746-9	5,5 - 6,5
Butan-1-ol	71-36-3	200-751-6	3 - 4
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	204-626-7	2,5 - 3,5

MENTIONS DE DANGER:

H228	Matière solide inflammable.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P280B

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Assemblage de stylo en plastique	Mélange	80 - 90	Substance non classée comme dangereuse
Propan-1-ol	(N° CAS) 71-23-8 (N° CE) 200-746-9	5,5 - 6,5	Liq. inflam. 2, H225 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H336
Butan-1-ol	(N° CAS) 71-36-3 (N° CE) 200-751-6	3 - 4	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	(N° CAS) 123-42-2 (N° CE) 204-626-7	2,5 - 3,5	Irr. des yeux 2, H319 Liq. Inflamm. 3, H226 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H335
Colorants	Mélange	2 - 3	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	(N° CAS) 123-42-2 (N° CE) 204-626-7	(C >= 10%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Aucun besoin de premiers soins n'est prévu. Si des symptômes se développent, emmenez la personne affectée à l'air frais. Obtenez des soins médicaux.

Contact avec la peau:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales /

nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec les yeux. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	VME Suisse	VLEP (8 heures): 96 mg/m ³ (20 ppm); VLCT (15 min.) : 192 mg/m ³ (40 ppm)	la peau
Propan-1-ol	71-23-8	VME Suisse	VLEP (8 heures): 500 mg/m ³ (200 ppm)	la peau
Butan-1-ol	71-36-3	VME Suisse	VLEP (8 heures): 310 mg/m ³ (100 ppm); VLCT (15 minutes): 310 mg/m ³ (100 ppm)	Foetotoxique Groupe C

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Butan-1-ol	71-36-3	Suisse VBT valeurs	n-Butanol	Créatinine dans les urines	DFLT	2 mg/g	
Butan-1-ol	71-36-3	Suisse VBT valeurs	n-Butanol	Créatinine dans les urines	b	10 mg/g	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)

DFLT : Indifférent

b: fin de l'exposition, de la période de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Non applicable.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Protection de la peau/la main

Porter des gants de protection.

Protection respiratoire:

Dans des conditions normales d'utilisation, les expositions aériennes ne devraient pas être suffisamment importantes pour nécessiter une protection respiratoire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Feutre
Couleur	Noir, Rouge
Odeur	solvant
Valeur de seuil d'odeur	Non applicable.
Point de fusion / point de congélation	Pas de données de tests disponibles.
Point/intervalle d'ébullition:	Environ 49,4 °C [Conditions:(n-propanol)]
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Limites d'inflammabilité (LEL)	Environ 2,7 % en volume [Conditions:en volume dans l'air]
Limites d'inflammabilité (UEL)	Environ 11,8 % en volume [Conditions:en volume dans l'air]
Point d'éclair:	28,9 °C [Méthode de test:Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	Pas de données de tests disponibles.
Température de décomposition	Non applicable.
pH	la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)
Viscosité cinématique	Non applicable.
Hydrosolubilité	appréciable
Solubilité (non-eau)	Non applicable.
Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas de données de tests disponibles.
Pression de vapeur	Environ 22,3 Pa [Conditions:(20C (n-propanol))]
Densité	Pas de données de tests disponibles.
Densité relative	Environ 0,95 [Réf. Standard :Eau = 1] [Conditions:(n-propanol)]
Densité de vapeur relative	Pas de données de tests disponibles.

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taille moyenne de particules	Pas de données de tests disponibles.
Densité vrac	Pas de données de tests disponibles.
Composés Organiques Volatils	Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:	1,3
Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>>=55 % en poids</i>
Point de ramollissement:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

Dans les conditions d'usage recommandées, il ne doit pas y avoir de produits de décomposition dangereux. Des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés suite à une oxydation, un chauffage ou à une réaction avec d'autres substances.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des Nations Unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Propan-1-ol	Cutané	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
Propan-1-ol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 34 mg/l
Propan-1-ol	Ingestion	Rat	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Butan-1-ol	Cutané	Lapin	LD50 3 402 mg/kg
Butan-1-ol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 24 mg/l
Butan-1-ol	Ingestion	Rat	LD50 2 290 mg/kg
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Cutané	Lapin	LD50 13 645 mg/kg
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 7,6 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	Rat	LD50 3 002 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Propan-1-ol	Lapin	Irritation minimale.
Butan-1-ol	Lapin	Moyennement irritant
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Propan-1-ol	Lapin	Irritant sévère
Butan-1-ol	Lapin	Irritant sévère
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Lapin	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Propan-1-ol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Butan-1-ol	Humain	Non-classifié
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
-----	-------	--------

Propan-1-ol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Butan-1-ol	In vivo	Non mutagène
Butan-1-ol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Propan-1-ol	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Propan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 8,6 mg/l	6 semaines
Propan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 8,6 mg/l	Pendant la grossesse
Butan-1-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Butan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 18 mg/l	6 semaines
Butan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 10,6 mg/l	Pendant la grossesse
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	44 jours
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	Toxique pour le développement	Lapin	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Propan-1-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Souris	NOAEL 5 mg/l	4 heures
Propan-1-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL Non disponible	
Propan-1-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Butan-1-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Butan-1-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Butan-1-ol	Ingestion	Dépression du	Peut provoquer somnolence ou	Humain	NOAEL Non	

		système nerveux central	vertiges		disponible	
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multipl es espèces animales.	NOAEL Non disponible	
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	sang	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 1 882 mg/kg	
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 882 mg/kg	Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Propan-1-ol	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 70 mg/kg/jour	83 semaines
Propan-1-ol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	LOAEL 70 mg/kg/jour	83 semaines
Butan-1-ol	Inhalation	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,3 mg/l	3 Mois
Butan-1-ol	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Butan-1-ol	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	3 Mois
Butan-1-ol	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 9,09 mg/l	13 semaines
Butan-1-ol	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	13 semaines
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 4,5 mg/l	6 semaines
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	Ingestion	Système endocrine Foie Rénale et / ou de la vessie système hématopoïétique Système nerveux des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	13 semaines

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Butan-1-ol	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH

UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Propan-1-ol	71-23-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	4 480 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	4 555 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	3 000 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3 642 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	650 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	100 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	225 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Invertébré	Expérimental	96 heures	LC50	2 100 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>500 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	180 mg/l
Butan-1-ol	71-36-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	4,1 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	825 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Inland Silverside	Expérimental	96 heures	LC50	420 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Propan-1-ol	71-23-8	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	73 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Butan-1-ol	71-36-3	Expérimental Biodégradation	19 jours	Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE

4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	98.5 % Suppression de carbone organique dissous COD	
--------------------------------	----------	--------------------------------	----------	-----------------------------------	---	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Propan-1-ol	71-23-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.2	
Butan-1-ol	71-36-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.88	
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.14	

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Si aucune des options d'élimination est disponible, les déchets des produits peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3175	UN3175	UN3175
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de

notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Butan-1-ol	71-36-3	10	50
Propan-1-ol	71-23-8	10	50

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été modifiée.

Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Étiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Étiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après l'ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 8 : Information sur la protection des yeux - L'information a été supprimée.

Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.

Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.

Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été ajoutée.

Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité.

Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch